



Mairie de 71600
Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.18.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2014**

Le dix-neuf décembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le quinze décembre deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Yvette DESSERPRIT qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET
Madame Fabienne AUBERTIN qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE

Etait absent :

Jean-Pierre BOUILLOT

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1- Délibération modificative pour achat de matériel

Le conseil décide par 12 voix pour et 2 abstentions de l'achat d'une tondeuse homologuée sur route auprès de l'entreprise Desserprit pour un montant de 14 300.00 € hors taxes (marque SHIBAURA). La reprise, par la même société, de l'ancienne tondeuse se fera pour un montant de 1 250.00 € hors taxes.

Afin de disposer de crédits suffisants pour cet investissement, le Conseil Municipal avec 2 abstentions et 12 voix pour, se prononce pour l'adoption d'une décision modificative sur le budget principal portant sur moins 10 000 € à l'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » et plus 10 000 € à l'article 2158 « autres matériels et outillage ».

2- Tarifs 2015 (salle polyvalente et bris de vaisselle)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour qu'une augmentation de 2% soit appliquée pour les tarifs de salle polyvalente et bris de vaisselle.

3- Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Avec 12 voix pour et 2 abstentions, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise versée à Monsieur le Curé Fernand Michel est fixée à 150 € bruts et reste donc identique à celle versée pour l'année précédente.

4- Transfert de compétences à la Communauté de Communes de Paray le Monial (SDIS et Centre Aéré)

Les modifications statutaires de cet établissement de coopération intercommunale sont adoptées à l'unanimité ; à savoir :

- adjonction de la compétence facultative : construction d'un centre de loisirs communautaire – gestion, investissement et fonctionnement,
- retrait de la compétence : lutte contre l'incendie à condition du reversement à la commune de Vitry en Charollais par la Communauté de Communes de Paray le Monial de l'intégralité de la somme réclamée annuellement par le SDIS.

10 – Questions et informations diverses

- Madame Fabienne AUBERTIN déménage dans le Puy Dôme début 2015 et quitte donc la commune. Aucune démission de sa part, pour le moment, n'a été reçue.
- Le Conseil Municipal est informé :
 - o des tarifs de la Résidence pour Personnes Agées de Verneuil
 - o et que le Centre Intercommunal d'Action Sociale peut participer à la prise en charge des frais de repas scolaires pour des familles en difficulté (aide accordée selon le quotient familial après demande formulée par une assistante sociale).
- Daniel THERVILLE fait le compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre ainsi que de sa rencontre en date du 04 décembre avec la Gendarmerie au sujet de la délinquance sur la commune.
- Le Conseil Municipal prend connaissance qu'une lettre recommandée a été envoyée à l'assureur de la commune : AXA afin de dénoncer le contrat à titre conservatoire pour l'échéance au 12 avril 2015, suite à une hausse de la cotisation multirisques qui est passée de 4 668 euros en 2013 à 5 936 euros en 2014 et avec une prévision d'augmentation similaire pour 2015.
- Suite à la demande de révision du taux de l'emprunt destiné à financer une partie des travaux d'assainissement des Loges et des Lattes, le Crédit Agricole a fait savoir qu'il ne modifie pas les prêts aux collectivités ; un courrier lui sera envoyé pour connaître le CRD et les IRA afin de réaliser une étude de rachat de prêt.
- La prévention routière a envoyé un courrier pour informer qu'ils n'ont pas reçu de subvention en 2013 et 2014.

- Le Sou des Ecoles demande un local pour stocker un barnum. Le Conseil Municipal lui propose le local « ex relais papiers».
- Le conseil décide la mise à disposition gratuite aux associations de Vitry, d'une friteuse et d'une trancheuse, moyennant un chèque de caution et la fourniture d'une attestation d'assurance.
- Trois Aînés de Vitry n'ayant pas participé au repas du 30 novembre et donc bénéficiaires d'un bon d'achat de 25 €, ont souhaité que celui-ci soit remis à une association ; don en a été fait aux Restos du Cœur de Paray le Monial.
- La mairie fermera le mardi 23 décembre à 16h30 et les vendredis 26 décembre et 2 janvier toute la journée. Une ouverture exceptionnelle aura lieu le mercredi 31 décembre, de 10h00 à 12h00 pour enregistrer les dernières inscriptions sur les listes électorales.
- Les vœux du Conseil Municipal aux employés communaux se dérouleront le mardi 06 janvier 2015 à 18h30.
- La commission voirie s'est réunie le 13 décembre, pour des travaux qui sont à réaliser :
 - La reprise de l'affaissement de la route et du trottoir de chaque côté du ruisseau (sortie du Bourg direction Paray le Monial, à droite) sera réalisée par l'entreprise BERNIGAUD TP de Saint Yan selon un devis établi à 2 738.00 euros,
 - Devant la maison de Monsieur et Madame André MERLE, le busage ayant été dégradé par les camions lors des travaux d'assainissement, il paraît nécessaire de reprendre cet aménagement. Le Conseil Municipal demandera aux intéressés d'assurer la fourniture des tuyaux et la Commune prendra en charge les travaux.
 - Sur la route de la Croisette au Bourg, il est nécessaire de reculer les barrières bois pour élargir la route et améliorer également le passage piéton. Il est envisagé de buser le fossé sur une longueur d'environ 110 mètres. Les travaux seront confiés à l'entreprise SAVRE moyennant 5 560.00 euros.
- Monsieur Jérôme GRILLET alerte le conseil municipal sur la nécessaire responsabilité de tous les élus, pour mettre en cohérence la baisse des dotations globales de fonctionnement avec la baisse des indemnités de ces mêmes élus.

La séance est levée à 22 heures 40.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	Mme Corinne MARTIN
M Eric MOREAU	M Emmanuel MICHELET	Mme Rosa MALANDAIN
M Paul DESPIERRES	Mme Marie-France BLANCHARD	M Jérôme GRILLET